

L'objectif de cette formation est de permettre au personnel non électricien d'acquérir les compétences nécessaires pour réaliser des opérations simples sur des circuits électriques sous certaines conditions de sécurité. L'habilitation BS (Basse tension)

Public concerné : Personnel non électricien amené à effectuer des interventions simples sur des installations électriques basse tension (remplacement de fusibles, ampoules, actionnement de disjoncteurs, etc.).

Agents de maintenance, gardiens, techniciens d'entretien, et au

Prérequis : Aucun prérequis technique n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Objectifs : Identifier les dangers liés aux installations électriques.

Comprendre et appliquer les règles de sécurité dans le cadre d'interventions simples sur des installations basse tension.

Acquérir l'habilitation BS et BE Manœuvre pour effectuer des opérations en sécurité.

Contenu de la formation :

1. Introduction à l'électricité

Notions élémentaires de l'électricité : tension, courant, résistance, puissance.

Les différentes catégories de circuits électriques (basse tension, haute tension).

Différences entre courant alternatif (AC) et courant continu (DC).

2. Dangers électriques et prévention des risques

Effets du courant électrique sur le corps humain (électrisation, électrocution).

Identification des situations dangereuses et des comportements à risque.

Analyse d'accidents et des causes fréquentes d'accidents électriques.

3. Règles de sécurité spécifiques aux habilitations BS et BE Manœuvre

Distances minimales de sécurité.

Protection des personnes et des biens (dispositifs de sécurité, interrupteurs).

Connaissance des Équipements de Protection Individuelle (EPI) : gants isolants, casques, chaussures de sécurité, etc.

4. Opérations et manœuvres autorisées

Habilitation BS : Remplacement d'éléments simples tels que des fusibles, ampoules, et prises.

Habilitation BE Manœuvre : Actionnement de disjoncteurs, manœuvre d'interrupteurs et d'appareillages en respectant les procédures de sécurité.

Limites des interventions : ce qu'il est interdit de faire sans qualification supplémentaire.

5. Procédures de consignation et déconsignation

Consignation des circuits pour garantir une intervention en toute sécurité.

Procédures de vérification de l'absence de tension.

Consignes et signalisation sur les installations.

6. Les comportements à adopter en cas d'incident ou d'accident électrique

Premiers secours en cas d'électrisation ou d'électrocution.

Procédure d'alerte des secours et des responsables techniques.

Utilisation du matériel de secours (perche isolante, couvertures isolantes, etc.).

7. Exercices pratiques

Manipulation de circuits électriques basse tension.

Réalisation de manœuvres simples (disjoncteurs, interrupteurs).

Mise en situation sur des maquettes ou des équipements simulés pour appliquer les consignes de sécurité.

Méthodes pédagogiques : Exposés théoriques : Présentation des concepts de base, des risques électriques et des règles de sécurité.

Démonstrations pratiques : Présentation des EPI et des opérations autorisées (remplacement de fusibles, manœuvres de disjoncteurs, etc.).

Études de cas : Analyse d'accidents et incidents pour illustrer les dangers électriques.

Exercices pratiques : Réalisation d'interventions simples sur des installations électriques simulées.

Échanges interactifs : Discussions autour des problématiques rencontrées dans le cadre de l'intervention sur des équipements électriques.

Évaluation continue : Test de connaissances au fur et à mesure de la formation, avec un bilan final.

Modalités d'évaluation : Évaluation finale : À la fin de la formation (initiale ou de recyclage), une évaluation est réalisée sous forme de QCM et d'exercices pratiques.

Délivrance : Attestation d'habilitation : Une attestation d'habilitation BS et BE Manœuvre est délivrée à l'issue de la formation et des évaluations réussies. Cette attestation est valable pour 3 ans.

Durée : 2 jours soit 14 heures

Groupe : De 4 à 10 personnes

Prix Inter HT : 300€ net de TVA

Prix Intra HT : 1180€ net de TVA

Modalités d'inscription : Merci de nous contacter pour évaluer vos besoins et organiser le positionnement des apprenants. Pour une formation intra-entreprise, cette démarche doit être effectuée au plus tard 15 jours avant la date prévue (sauf en cas d'urgence). Pour une formation inter-entreprises, le délai est de 24 à 48 heures avant le début de la session.

Accessibilité Aux Personnes En Situation De Handicap : Adaptation des contenus et des méthodes pédagogiques en fonction des besoins spécifiques des participants.

Modalités de financement : Dispositifs de financement : OPCO, financement entreprise, financement personnel.

Nb : Notre organisme de formation peut prendre en charge la gestion de vos dossiers de financement auprès de votre OPCO.

Recyclage : *L'habilitation électrique pour les non-électriciens doit être renouvelée périodiquement. La durée de validité de l'habilitation est généralement de 3 ans.*